

L'Ancêtre

Bulletin de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

.

Q

avril 1978

SOMMAIRE

-	Olivier Le Tardif, supplément biographique	255
	par Henri-P. Tardif	
	Rassemblement des Familles Bureau	284
	par René Bureau	
2/	Compte rendu de l'assemblée du 15 mars 1978	285
	par Benoît Plamondon # 4	
-	Nouvelles acquisitions	286
-	Nouvelle publication	286
-	Dons à la bibliothèque	286
_	Le régiment de Carignan-Sallières	287
	par Mme Louisette Leclerc	
-	Nouveaux membres	288
-	Renouvellement	288
-	Changement d'adresse	288
-	Service à rendre	288
-	Notes sur Jean-Baptiste Christophe D'Hastrel	289
	par Ls-Philippe Grenier	
-	Avis de convocation	290

LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC, auparavant Société Canadienne de Généalogie, (Quévec), est une corporation à but non lucratif, créée par lettres patentes émises le 27 octobre 1961.

Elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, et la diffusion des connaissances généalogiques par les conférences et la publication des travaux de recherche.

Le Comité de publication dirige l'édition des publications telles les Contributions (principalement des répertoires de mariages), les Cahiers Spéciaux, les cartes historiques et le présent bulletin l'Ancêtre. Les textes n'engagent que la résponsabilité de l'auteur.

La bibliothèque est située au 537 est boulevard Charest à Québec et est ouverte aux membres tous les mercredis de chaque mois moins le 3e mercredi qui est réservé pour la conférence mensuelle.

<u>Conseil d'administration</u>: André Breton, président - Simon Hamel, vice-président - Michel Fragasso, secrétaire - Mme Esther Oss, trésorière - Françoise B. Doddridge, bibliothécaire - Daniel Guillot, publiciste - Jacques Fortin, conseiller.

Comité de publication: Gaston Brosseau, président - Michel Langlois, secrétaire - frère Armand Poirier, s.c., rédacteur - G.-Robert Tessier, conseiller - Mme Cora Houdet, conseillère - Dominique Gauvin, conseiller - Henri-P. Tardif, conseiller - Mme Denise Raîche, conseillère - André Breton, ex officio.

<u>Comité ad hoc des cours</u>: Michel Langlois, président - André Breton, membre ex officio - Jacques Fortin - Michel Fragasso - Denis Racine -

Responsables de la distribution: G.-Robert Tessier - Gaston Brosseau - Mme Julienne T. Laplante -

Responsables de la bibliothèque: Mme Françoise Doddridge, bibliothécaire - Mme Denise Raîche - M. Henri Dion - Mme Ernest Moisan - Mme Rita Morley -Mme Denis Provost/Fortin - M. Michel Emond - Mlle Lucille Gagnon - Mlle Eliane Hébert -M. et Mme Julien Dubé.

Ce bulletin est en vente au prix de \$1.00 l'unité Il est envoyé gratuitement aux membres de la Société de Généalogie de Québec dont la cotisation annuelle de \$10.00 est payée.

Les étudiants: \$6.00 - Les membres à vie: \$150.00

Dépôt légal - Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 0316 - 0513 - Bibliothèque Nationale du Québec.

OLIVIER LE TARDIF

SUPPLÉMENT BIOGRAPHIQUE

par H.P. Tardif

INTRODUCTION

Des écrits qui ont déjà été publiés par l'abbé Gosselin et monsieur A.E. Ducharme tracent dans ses grandes lignes la vie d'Olivier Le Tardif. Les faits évoqués dans ces articles avaient été puisés à plusieurs sources, notamment, les Oeuvres de Champlain, Les Relations des Jésuites, actes notariés, actes de l'état civil et bien d'autres. Le présent article veut souligner certains faits et en rapporter de nouveaux, mais ces précisions sont de nature plus intime et personnelle concernant son nom, sa signature, et ses relations à Québec avec les religieux et les habitants de la nouvelle colonie.

Cet article est présenté dans une veine plutôt légère, car il n'apporte pas de grandes connaissances historiques ou généalogiques nouvelles sur ce pionnier mais fait plutôt ressortir certains éléments inhabituels de la petite histoire qui piquent notre curiosité et nous incitent à chercher plus profondément à définir le caractère de ces premiers ancêtres pionniers.

LE TARDIF MENTIONNE DANS L'HISTOIRE

Les toutes premières mentions d'un ancêtre sont très importantes et très révélatrices, et nous sommes fortunés dans le cas d'Olivier Le Tardif, car il est déjà mentionné trois fois par Champlain lui-même dans ses oeuvres et plus de vingt fois dans les Relations des Jésuites. J'aime les rapporter ici en entier car ces références passagères prises dans leur ensemble nous renseignent considérablement sur le rôle qu'il a joué au tout début de la colonie et elles illustrent bien la mentalité religieuse du temps ainsi que la mission que s'étaient donnée les Jésuites de convertir les sauvages, mission à laquelle Olivier Le Tardif a largement contribué. Ces extraits sont cités aux annexes A et B de l'article.

Certains extraits ont été traités par d'autres auteurs et les références appropriées y sont fournies. En général, ces extraits sou-lèvent bien des questions et il faudrait beaucoup de travail pour y répondre; nous en laissons le soin aux érudits.

SES APPELLATIONS

Pendant plusieurs années, Olivier Le Tardif est toujours nommé Olivier ou le sieur Olivier, du moins par les Jésuites. Arrivé jeune, il se laisse très probablement appeler familièrement Olivier, puis sieur Olivier, mais tous les actes notariés et autres documents publics le nomment M. Le Tardif (BRH, Vol. 30, p. 45).

La signification exacte des mots 'sieur', 'sire', 'seigneur', 'monsieur', 'messire', 'monseigneur', 'maître' et des qualificatifs 'honorable seigneur' et 'honorable personne' précédant le nom est très complexe, et leur utilisation, au point de vue étiquette et rapports entre personnes, a changé constamment entre le 12e et le 19e siècle, certains de ces termes étant honorifiques dans un siècle et péjoratifs dans l'autre. Il semblerait qu'à un certain moment le mot 'sieur' était réservé aux écuyers, c'est-à-dire à ceux qui n'étaient pas encore parvenus à la chevalerie. 'Sieur' devant un prénom et un patronyme s'appliquait généralement aux roturiers notables, bourgeois, marchands, notaires royaux et roturiers acquéreurs de seigneuries. Pour un bourgeois, on employait le qualificatif 'honnête personne'.

Le terme 'monsieur' était employé pour les gentils hommes qui n'avaient pas droit au titre de 'monseigneur'. Ensuite, il fut employé dans la bourgeoisie pour désigner les hommes de toutes les classes.

Il est donc intéressant de noter dans les écrits anciens la façon dont on référait à Le Tardif. Le père Paul Lejeune l'appelle toujours Sieur Olivier sauf quelquefois Olivier; le père Vimont l'appelle Monsieur Olivier tandis que le père Lalemant l'appelle M. Le Tardif. Les actes notariés y réfèrent comme Sieur ou Maître Olivier Le Tardif. On le qualifie souvent de 'honnête homme' et, à quelques occasions, de 'noble homme':

- ".... et leur fit parler fort à propos par le Sieur Olivier, truchement, honnête homme, et bien propre pour ce pays-ci".
- ".... comme il est fort honnête homme et vertueux, Sieur Olivier quitte son souper"....
- "..... fut présent en sa personne Noble homme Olivier Le Tardif, habitant de la Nouvelle-France, Seigneur en partie de Beaupré, commis-général"..... (Bancheron, 27 octobre 1646).
- ".... Maître Olivier Le Tardif juge prévost en la côte et seigneurie de Beaupré et seigneur en partie du dit Beaupré"..... (Audouart, 3 octobre 1655).
- Il semble y avoir une différence entre 'homme noble' et 'noble homme'. Plusieurs familles du Canada pourront constater, en lisant les titres anciens, qu'elles descendent d'un noble homme qui

ne reçut jamais de lettres de noblesse. D'après Benjamin Sulte, l'utilisation des titres 'noble', 'honnête', 'honorable' indique une tendance à reconnaître une classe influente, équivalant en ce pays à la noblesse de sang en France, mais ces expressions flatteuses, ainsi que 'sieur' diminutif de monseigneur, furent appliquées avec libéralité par les missionnaires et les notaires à tous les notables des paroisses.

SON NOM

Dans les documents notariés de l'époque, son nom est en général écrit en deux mots et deux majuscules; par contre, lui-même signe toujours en un mot et une seule majuscule. Ces variations sur les noms, comme le montrent les études onomastiques, ont été expliquées par la négligence avec laquelle on traitait alors l'orthographe en général, et celle des noms propres en particulier.

En fait, l'orthographe du nom Tardif variait considérablement. On voit, par exemple dans un contrat de mariage, Jean et Simon Tardy, fils de René Tardif. A une autre occasion, on donne Simon Tardis. Dans les registres de l'état civil de Kamouraska, on voit souvent Tardie. La célèbre Soeur Tardy de Montréal était peut-être une Tardif?...

Certains Tardif non descendants d'Olivier Le Tardif sont appelés Letardif dans des actes notariés. Jacques Tardif est quelquefois appelé Jacques Letardif, et Claude Tardif est occasionnellement nommé Letardif.

Chose certaine, Olivier signait toujours Letardif tandis que Jacques Tardif, par exemple, signait toujours Tardif (BRH, Vol. 15, p. 182). Il est intéressant de remarquer ici que Olivier Michel dit Letardif portait le surnom de Taillon, lequel est devenu le seul nom propre de ses descendants (BRH, Vol. 15, p. 146). Il n'a peut-être pas porté le surnom de Letardif lui-même, bien-qu'en certains cas on y réfère par ce surnom.

Les descendants d'Olivier Letardif sont des Tardif, car à un certain moment la particule s'est perdue (BRH, Vol. 30, p. 45, Mgr Gosselin). Mais à quel moment?... On constate que dans certaines lignées le changement eut lieu à la troisième génération, i.e., vers les années 1725 à 1740. Toutefois, Joseph s'appelle presque invariablement Letardif tandis que Charles s'appelle Tardif. Claire, Pierre, Marguerite, Joseph, Véronique et Barbe de la troisième génération s'appellent Tardif. Cependant, certains enfants de François Tardif IV, dont Françoise, Marguerite et Marie-Louise, c'est-à-dire la cinquième génération, s'appellent encore Letardif vers 1760 dans les actes civils ou notariés. Est-ce fantaisie des officiels ou leur nom véritable?... Ce problème n'est pas éclairci.

On voit donc que les membres d'une même famille écrivaient souvent leur nom de différentes façons: sans imprimerie pour fixer l'orthographe et sans grande instruction, chacun écrivait comme il croyait l'entendre. De plus, curés et notaires orthographiaient avec la plus complète fantaisie, et ce n'est qu'au 19e siècle que l'habitude d'écrire les noms propres d'une manière correcte et invariable s'est développée.

SA SIGNATURE

Olivier Letardif avait une signature remarquable qui comprenait un paraphe, c'est-à-dire un trait de plume assez compliqué ajouté à son nom. Ces traits de plume étaient ajoutés à la signature proprement dite pour la rendre plus distinctive et plus personnelle. Un paraphe signifiait réellement quelque chose en ce temps-là, mais ne pouvaient en user, à part les nobles de race, que les curés, conseillers, notaires royaux, et ceux qu'on appelait alors les 'gens de qualité'. Plusieurs des premiers personnages de l'histoire s'en servaient, et certains, tels Jacques Cartier, Talon et d'Ailleboust, avaient même un paraphe très orné.

Un spécimen de la signature d'Olivier Letardif a déjà été publié à quelques occasions (BRH, Vol. 56, p. 98 et l'Ile d'Orléans, Québec, 1928), et cette même signature est reproduite ci-dessous:

Letard of the

On peut certainement dire qu'il signait très bien, d'une bonne écriture bien formée. De plus, il ajoutait non seulement un, mais deux, sinon trois ou quatre traits de plume différents à son nom, le tout formant un ensemble élégant et artistique qui voulait certainement impressionner. Peut-on conclure de sa seule signature qu'il devait aussi très bien écrire et qu'il devait être assez instruit? Plusieurs autres faits infirment cette hypothèse: ses fonctions demandaient probablement qu'il sût écrire alors qu'un grand nombre d'artisans, ou hommes de métier, du temps ne pouvaient même pas écrire leur nom et signaient en se servant d'une marque distinctive à leur métier, telle une équerre, une hache, une paire de ciseaux, etc. Un

graphologue amateur m'a dit, sans connaître du tout la vie d'Olivier Le Tardif, que son écriture est différente de celle des hommes instruits du temps, tels les hommes de lettres et hommes d'église, qui avaient des écritures encore plus régulières; c'est plutôt celle d'un homme assez éduqué pour le temps, d'un type de professionnel autodidacte de fort caractère, un peu arrogant et égoiste, probablement celle d'un homme bien respecté qui a la confiance que sa signature fera bouger quelqu'un ou quelque chose, ce qui le décrit peut-être parfaitement.

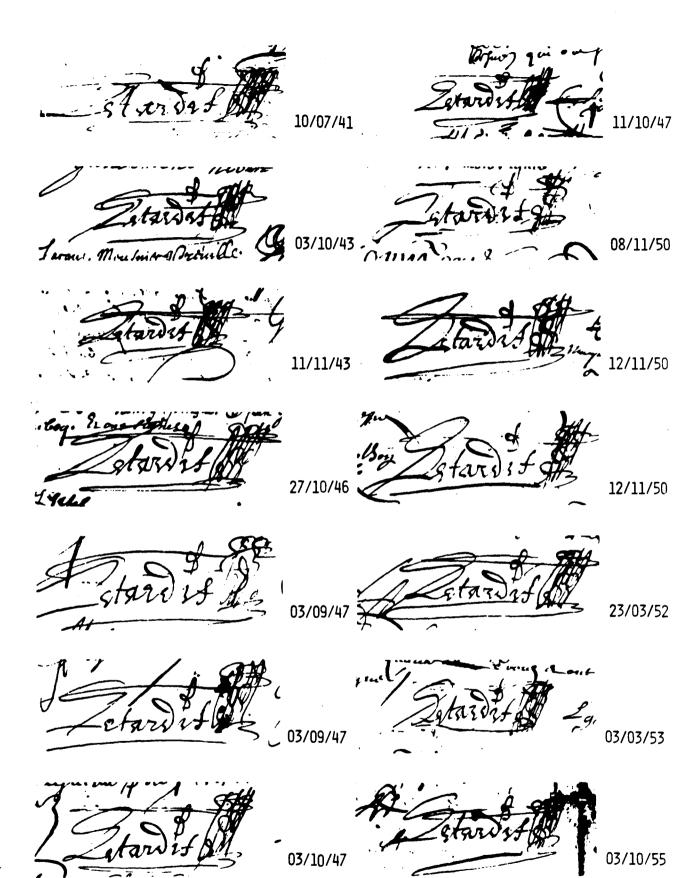
Dans le but d'étudier sa signature et les modifications possibles de cette signature, causées soit par les années ou par sa maladie (mentionnée plus loin), nous avons recueilli quelques spécimens sur des actes notariés pendant la période 1641 à 1661; ils sont reproduits sur les deux pages suivantes.

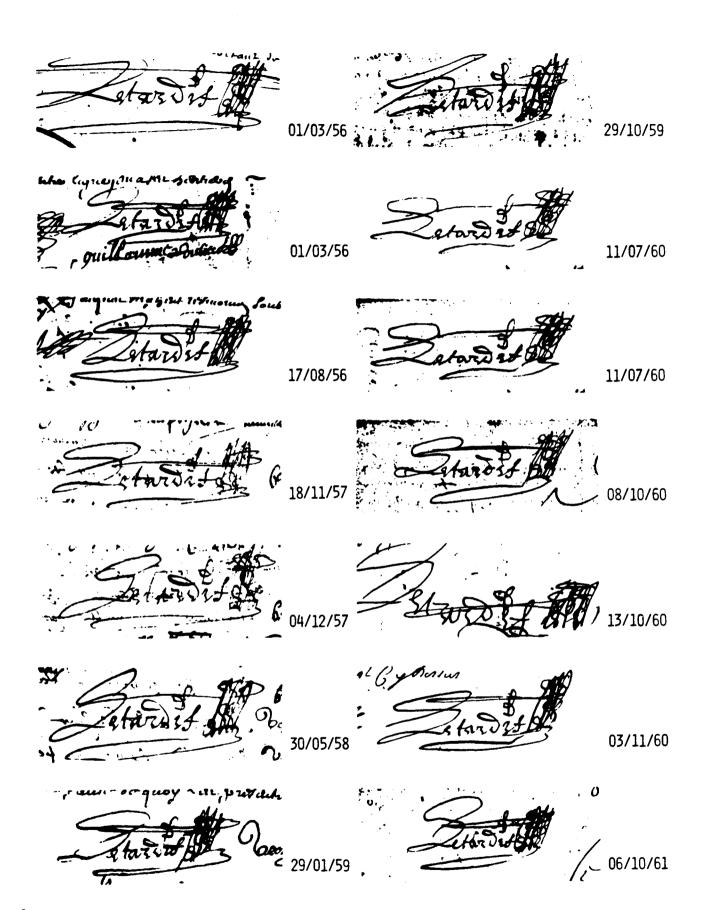
Un examen rapide montre qu'il utilisait une écriture cursive avec des caractères presque gothiques ou très semblables à ceux de l'alphabet gothique et qu'il était droitier, tel qu'indiqué par la direction des traits minces ou larges de sa signature. Ce qui m'a frappé à première vue, c'est la très grande similarité de toutes ces signatures et la formation presque identique de chacune des lettres pendant cette période de vingt ans. Seule la signature du 13 octobre 1660 est évidemment très déformée pour une raison inconnue (maladie, excès de libations?). Il m'a semblé qu'il serait intéressant de consulter un expert en écriture pour en savoir plus long à ce sujet. Voici ses constatations.

La vitesse d'exécution est frappante. Il écrit sans hésitation et sans trait saccadé. Son écriture non inclinée et dans l'ensemble assez verticale, indiquerait plutôt un droitier car une écriture sans inclination est très rare chez un gaucher. Ceci se confirme aussi par la pression sur le trait d'attaque, le trait montant des boucles étant moins prononcé que le trait descendant, et par le fait que son paraphe inférieur se termine toujours vers la droite. La signature dans son ensemble est plus belle que celle que l'on voit aujourd'hui. Il devait attacher beaucoup d'importance au coup d'oeil, malgré qu'il faudrait comparer les types d'écritures et les façons d'écrire et de signer de ce temps-là.

Certains traits de l'écriture sont toujours caractéristiques d'une personne, par exemple dans son cas les levés de plume au milieu d'un mot sont toujours au même endroit, ses f, e et d sont très gothiques, la barre du t commence toujours à la ligne verticale du t. Ces caractéristiques et la formation technique des lettres sont identiques pendant cette longue période de 20 ans, ce qui est normal chez la plupart des gens.

Mais à partir de la signature du 3 novembre 1660, il semblerait moins habile de sa main que les années précédentes. Sa vitesse d'exécution a diminué beaucoup, ce qui est démontré par la formation





saccadée de plusieurs lettres, dont le d qui montre une ligne brisée et une pointe dans l'ascendance au lieu de la ligne continue des années antérieures. Les lettres minuscules sont plus petites et la pression semble généralement moins forte, signes d'une diminution de vigueur dans la main. Il y a lenteur d'exécution dans l'ensemble, démontrée plus spécialement dans le d, le f et le point sur le i. Mais même dans sa signature déformée du 3 novembre 1660, on retrouve ses caractéristiques personnelles générales comme la barre du t, le e, etc.

En conclusion, il semblerait qu'après 1660 sa signature est assez affectée pour qu'un expert en écriture puisse le constater. Ceci est possiblement relié à sa maladie, comme nous le verrons plus tard.

EDUCATION DE SES FILLES

Nous sommes chanceux que les premières communautés religieuses, outre les Jésuites, aient tenu des listes de leurs élèves ou patients et des comptes rendus de leurs activités et des autres évènements du début de la colonie, car tout ceci constitue une source précieuse d'informations. Par exemple, les Archives des Ursulines indiquent que leurs deux premières élèves pensionnaires furent Madeleine Nicolet, entrée en octobre 1641, et Marie Olivier, le 3 décembre suivant. Elles passèrent leur première année à la basse ville dans la première maison des Ursulines. Cette Marie Olivier, de son nom complet Marie-Olivier Sylvestre Manitouabewich, était une jeune indienne donnée à Olivier Le Tardif qui l'adopta et la fit éduquer. Elle devint la première 'femme sauvage' à marier un français, Martin Prévost.

On s'est demandé déjà pourquoi les mères Ursulines s'étaient chargées de deux demoiselles de 14 à 15 ans dans le misérable petit réduit de la basse ville. Il semblerait qu'à la mort de Louise Couillard, première femme d'Olivier Le Tardif, le 23 novembre 1641, la jeune fille se trouvait sans protection. Mlle Nicolet, nièce d'Olivier, était aussi devenue orpheline à la mort de son père, Jean Nicolet, le 27 octobre 1641. Les registres indiquent aussi que "M. Nicolet fait fournir les vivres par l'habitation, et aussi M. Letardif".

Quelques années plus tard, Barbe-Delphine Le Tardif, fille d'Olivier par sa deuxième femme, entre aussi pensionnaire le 18 mars 1657. Une note indique que "l'un des Messieurs de Beaupré, le père paye 3 ans, 4 mois" (c'est-à-dire Olivier Le Tardif). Barbe-Delphine, née le 7 juin 1649, se marie à Jacques Cochon, le 23 novembre 1661, donc à l'âge de 12 ans et sept mois, un an et quatre mois après sa sortie du pensionnat.

Olivier Le Tardif a donc payé l'éducation d'une de ses filles adoptives et de sa propre fille chez les Ursulines.

AIDE AUX INSTITUTIONS RELIGIEUSES

De la même façon, les Archives des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu le mentionnent à plusieurs reprises, comme en font foi les extraits suivants. Dès leur arrivée, en 1639, les religieuses doivent voir

"Olivier Le Tardif, commis au magazin de la compagnie, afin de nous faire donner du pain et du lard, en attendant que nos vivres et nos meubles fussent venus".

Et en 1647:

"il nous vint un tabernacle qui coutait environ 330 livres mais Madame de la Pelterie et Mr le Tardif voulurent le payer et nous donnèrent chacun 150 livres, de sorte qu'il nous revient à fort peu de chose; nous reçumes tous ces bienfaits avec une parfaite reconnaissance".

Enfin, en 1658, on mentionne dans les Annales que plusieurs amis charitables donnent tous les ans, et le "Registre de la Recette" qui peut être consulté à l'Hôtel-Dieu, indique qu'Olivier Le Tardif a donné en fait à l'Hôpital la somme de 150 livres en 1643.

PARTICIPATION A LA COMMUNAUTÉ

Comme on le voit par les Relations des Jésuites, Olivier était très près des Pères et de la religion en général au tout début de la colonie. En sa qualité d'interprête, il put aider les Pères de façon inhabituelle dans leurs relations avec les indiens: il alla jusqu'à les convertir et les baptiser lui-même. Lorsque l'Eglise se fut installée plus solidement en Nouvelle-France, il continua à demeurer très près de la communauté civile et religieuse et joua un très grand rôle par sa participation active à la vie sociale de la colonie. Outre ses dons matériels aux Hospitalières, et probablement aux Ursulines, et ses dépenses pour l'entretien et l'éducation de plusieurs jeunes indiens, lui et son épouse participent effectivement à la vie communautaire; avec empressement, ils acceptent d'agir comme parrains à un grand nombre de baptêmes d'indiens et de blancs, ou comme témoins à plusieurs mariages. Un petit relevé statistique des registres de l'état civil de la paroisse Notre-Dame démontre qu'Olivier Letardif et son épouse agirent comme témoins un nombre de fois considérable en comparaison des autres habitants de l'époque.

Par exemple, sur environ 500 mariages du début de la colonie, à l'année 1656, les personnes suivantes furent témoins approximativement le nombre de fois indiqué, tandis qu'en général des personnes différentes

furent témoins à chacun des autres mariages à quelques exceptions près:

Robert Giffard, Seigneur de Beauport	30
Jean Bourdon, Seigneur et ingénieur-arpenteur	25
Olivier Le Tardif	17
Jean de Lauzon, Gouverneur de la Nouvelle-France	14
Jean Juchereau de la Ferté	13
Noël Juchereau des Chastelets	13
Guillaume Couillard	13
Nicolas Marsolet	
Jean Le Sueur	7

Et, en plus d'avoir baptisé lui-même un grand nombre d'enfants indiens et français, il fut avec sa première et sa deuxième épouses parrain de plus de vingt-cinq enfants. Il est très intéressant de noter que sa fille adoptive, l'indienne Marie-Olivier, a aussi été demandée comme marraine à plusieurs reprises, ce qui indique, à mon avis, qu'il n'y avait aucune discrimination de ce côté. En admettant qu'il était un des notables de Québec et qu'on tirait un certain prestige à l'avoir comme invité, son acceptation de participer à ces cérémonies démontrait quand même sa bonne volonté à se dépenser pour la société naissante. La liste des occasions où lui-même ainsi que les membres de sa famille furent témoins ou parrains apparaît ce-dessous.

TÉMOINS AUX MARIAGES

<u>Date</u>	<u>Epoux</u>	Autre Témoin
	Guillaume Hibou Marie Rollet	Samuel de Champlain, Gouverneur
	François Bellanger Marie Guyon	François Deré, Sieur de Gand
22 Mai 1638	Etienne Racine Marguerite Martin	Guillaume Couillard
22 Oct.1640	Claude Estienne Helene Martin	Robert Giffard Guillaume Couillard
3 Nov.1644	Martin Prevost Marie Olivier	Guillaume Couillard
6 Fév.1645	Claude L'Archevèque Marie Simon	Jean Juchereau dit des Chastelets
10 Sep.1647	Pierre Lemieux Marie Benard	Jean Le Sueur
25 Oct.1648	François Bissot, Sieur de la Rivière Marie Couillard	Jean Bourdon Jean Le Sueur
2 Nov.1649	Jean Noël Suzanne Barbot	Guillaume Couillard
18 Nov.1649	Guillaume Couture Anne Aymart	Martin Gravel Zacharie Cloustier, le père
11 Nov.1652	Julien Fortin Geneviève Gamache	Louys Gangnier Claude Auber
29 Av. 1653	Louis Couillard Geneviève Desprès	Messire de Lauzon Gouverneur François Buissot
11 Jan.1655	Guillaume Thibaut Marie Magdelaine François	Bourdon d'Auteuil
12 Jan.1655	Pierre Biron Barbe Martin	Bourdon Dandeville
7 Août 1656	Bertrand Chesne dit La Garenne Marie Magdelaine Beranger	Charles Le Gardeur, Sieur de Tilly Massé Gravelle

BAPTEMES OÙ OLIVIER LETARDIF OU SON ÉPOUSE SONT PARRAIN OU MARRAINE

Nom et Date	Parents	Parrain et Marraine
Marie Martin 10 avril 1635	Abraham Martin Marguerite Langlois	Olivier Le Tardif Marie Rollet
Ignace Legardeur 29 janvier 1639	Pierre Legardeur, Sieur de Repentigny Marie Favery	François Deré, Sieur de Gand Louise Couillard
Louise Giffard 30 mars 1639	Robert Giffard	Noël Juchereau, Sieur de Chastelets Louise Couillard
Angélique Hébért 2 août 1639	Guillaume Hébert Hélène Desporte	Olivier Le Tardif Marguerite Langlois
François Guion 7 décembre 1639	Jean Guion	François Deré, Sieur de Gand
Louise Mar [®] olet 17 mai 1640	Nicolas Marsolet	Jean Bourdon Louise Couillard
Louise Peltier 10 mai 1640	Nicolas Peltier	Pierre de Launay Louise Couillard
Jean Langlois 24 février 1641	Noël Langlois	Jean Bourdon Louise Couillard
Noël Boissel 13 mai 1641	Jacques Boissel	Noël Juchereau, Sieur de Chastelets Louise Couillard, supplée en son absence par Hélène Martin
Louise Racine 2 septembre 1641	Etienne Racine	Nicolat Pivert Louise Couillard
Noël Racine 26 décembre 1643	Etienne Racine	Olivier Le Tardif Marquerite Couillard
Geneviève Marolet 10 août 1644	Nicolas Marsolet Maria Le Barbier	Olivier Le Tardif Maria Langlois
Pierre Gagnier 27 mars 1647	Louise Gagnier Marie Michel	Olivier Le Tardif Hélène Martin
Marie Madeleine Prévost 28 décembre 1647	Martin Prévost Marie Olivier	
Olivier Gagnier 7 juin 1649	Ludovic Gagnier Marie Michel (à la ma	Nicolas Juchereau de St-Denis Barbe Eymard ison d'Olivier Le Tardif)
Ursule Prévost	Martin Prévost Marie Olivier	Mme de la Peltrie
Jean-Baptiste Couture 14 novembre 1650	Guillaume Couture Anne Eymard	Jean Le Sueur Barbe Eymard

Nom et Date	<u>Parents</u>	Parrain et Marraine	
René Poulin 27 janvier 1651	Claude Poulin Jeanne Mercier (à la ma	Renatus Robineau Barbe Eymard ison d'Olivier Le Tardif)	
Jean Guillot 26 novembre 1653	Geofroy Guillot Marie Daboncour	Jean de Lauzon, Sénéchal du pays Marie Olivier	
Charlotte Gignier 5 avril 1654	Note: Le 5 avril 1654 ont été administrées les sacrées cérémonies et prières à Charlotte Gignier, fille de Robert Gignier, née le 23 octobre 1653, laquelle pour péril de mort avait été duement baptisée par le Sieur Olivier Le Tardif.		
Nicolas Doyon 18 mars 1654	Note: Le 18 mars 1654 est né un enfant masle du mariage de Jean Doyon et Marthe Gagnon qui pour les difficultés d'être apporté icy sans danger a été duement baptisé par le Sieur Le Tardif, et le 5 avril en suivant a esté le dit enfant apporté à l'Eglise, etc.		
Barbe Fortin 21 octobre 1654	Julien Fortin dit Bellefontaine Geneviève Gamache	Jean de Lauzon, Grand Sénéchal du pays Barbe Eymard	
Louis Bélanger 9 janvier 1655	François Bélanger Marie Guyon	Louis Couillard Barbe Eymard	
Marie Madeleine Gagnon 10 janvier 1655	Pierre Gagnon Vincenne Varieux	Le Sieur Le Tardif Marie Le Neuf, femme du Sieur de Bécancour	
Marie Madeleine Cochon 16 février 1655	Jean Cochon Madeleine Miville	Le Sieur Olivier Le Tardif Jeanne Abraham	
Jeanne Lemieux		Jean F. Bourdon Marie Olivier	
Anne Peltier 2 octobre 1656	Jean Peltier Anne Langlois	Pierre Sormande Marie Olivier	
Marie Madeleine Cloutier 31 mai 1657	Zacherie Cloutier Madeleine Eymard	Guillaume Feniou Marie Olivier	
Marie Cadieu 22 juillet 1657	Charles Cadieu Madeline Macquart	Mathurin Maurisset Marie Olivier	

CONTRÔLEUR DES CASTORS

La deuxième ordonnance d'un gouverneur en Nouvelle-France est signée par Monsieur de Montmagny; elle concerne Le Tardif et le commerce des fourrures par la Compagnie des Cent-Associés dont il était le commis-général. L'ordonnance défend à toute personne de transporter des pelleteries de castor et autres en bas de la Côte de Québec sans la permission expresse du Sieur Olivier Le Tardif ou de ses sous-commis. Cette ordonnance semble amusante, d'autant plus qu'elle renseigne sur les petits problèmes du temps entre la Cie des Cent-Associés et les habitants de la colonie; c'est pourquoi nous la citons ci-des ous dans son entier.

ORDONNANCE DE M. DE MONTMAGNY QUI DEFEND LE TRANSPORT DES CASTORS EN BAS DE LA COTE DE QUEBEC SANS LA PERMISSION DE M. OLIVIER LE TARDIF (19 JUILLET 1640)

NOUS Charles Huault de Montmagny, Chevalier de l'Ordre de St-Jehan de Hierusalem, Lieutenant pour sa Majesté en toute l'estendue du fleuve St-Laurents de la Nouvelle-France.

Sur ce qu'ils nous auroit esté représenté par le Sr Olivier le Tardif commis gnal. de la traitte, que plusieurs personnes destournoient et faisoient embarquer quantité de Castors sans en advertir les commis du Magazin dont s'ensuit un notable intérest pour Messrs. de la Compagnie de la Nouvelle-France, pour obvier à ces désordres, Faisons expresses defences à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient de porter doresnavant et faire transporter aucuns Castors et autres pelleteries de traitte en bas de la Coste de Quebeg sans la permission du d. Sr Olivier Le Tardif ou de ses soubs commis, soubs peine aux contrevenants de confiscation des dits Castors et autres pelleteries de traitte qui auront esté portées au bas de la die Coste. Deffendons pareillement à toutes personnes demeurants à Quebeq d'aller à bord des vaisseaux sans permission. Faict au fort St Louis de Quebeq ce dix neuf de Juillet mil six cens quarante.

> (signé) C.H. de Montmagny par commandement de Mr le Gouverneur (signé) M. Piraube, avec paraphe

Et voilà donc notre ancêtre Olivier devenu l'unique contrôleur des castors, ayant le droit exclusif sur tous les castors descendant la Côte de Québec.

LE CHENAL TARDIF

La carte topographique No. 31-1/2 du Ministère de l'énergie des mines et des ressources indique clairement aujourd'hui le Chenal Tardif comme la branche droite de l'embouchure de la rivière St-François. Mais déjà vers 1665, on voyait sur un plan de Sorel et des environs un endroit appelé Chenal Le Tardif. La carte du Sieur de Villeneuve de 1691 intitulée "Partie du Grand Fleuve de St.Laurens En la Nouvelle France" ainsi que de Jean Deshayes de 1695 intitulée "De la grande rivière de Canada appelée par les Européens de St. Laurens" indiquent toutes les deux le Chenal Tardif pour le bras droit du St-François. Ces deux cartes sont déposées aux Archives publiques du Canada à Ottawa.

Pierre Georges Roy, dans son volume "Noms géographiques de la province de Québec" 1906, p. 128, dit notamment au sujet du Chenal Tardif: "Son nom doit avoir été emprunté à Olivier Le Tardif, interprête traiteur, commis-général des Cents-Associés, qui, de 1640 à 1665, figurait dans le commerce de pelleteries sur le Saint-Laurent".

Nous savons que plusieurs des interprètes de Champlain, tels Nicolet, Marguerie et Godefroy, ont laissé leur nom à des rivières à Nicolet et à St-Grégoire-le-Grand, tandis que Hertel et Le Tardif ont été honorés par des chenaux du même nom à St-François-du-Lac. Il faudrait noter que, à l'exception de Le Tardif qui vécut à Québec, presque tous les interprètes s'installèrent à Trois-Rivières.

Cet honneur fut-il conféré à Le Tardif et aux autres interprètes par un acte officiel ou ces appellations seraient-elles dues à une pratique spontanée par les premiers habitants en reconnaissance des services rendus par les interprètes? Il semble très difficile de dire par qui et à quelle date le nom de Tardif fut attaché à ce chenal, mais j'essaierai éventuellement d'élucider ce sujet. Chose certaine, le nom fut bien établi très tôt et le Chenal Tardif est mentionné à plusieurs reprises par après, par exemple en 1720, 1722 et 1736 et probablement plus tard dans les actes de notaires, lorsqu'il changea de main par vente ou donation.

DOCUMENTS LÉGAUX ET OFFICIELS

Olivier Le Tardif passa un nombre considérable d'actes notariés au cours de sa vie, concernant achats, ventes, quittances, marchés, concessions, donations, consentements, conventions, baux,

etc. en plus de ses contrats de mariage, procurations et inventaires. Ces documents se trouvent soit aux Archives nationales du Québec ou aux Archives de la Charente-Maritime. Pour ceux qui veulent aller aux sources, une liste probablement incomplète de ces documents est donnée à l'Annexe C. De plus, un certain nombre d'originaux et de copies de documents semblables, ou de notes pouvant servir pour son histoire, se trouvent aux Archives du Séminaire de Québec. Une étude détaillée de chacun de ces documents révèlerait en grande partie la mosaïque de sa vie. Ceci a été fait partiellement par l'abbé Gosselin et monsieur Ducharme, mais il reste encore beaucoup à faire pour analyser au complet toute cette documentation.

SA CADUCITÉ

A la fin de sa grande carrière, Olivier Letardif devint caduc. Des documents anciens montrent que lorsqu'on demanda un nouveau juge-prévôt en 1663 pour la Seigneurie de Beaupré et de l'Ile d'Orléans, on invoqua comme raison que "la seigneurie est demeurée depuis un assez long temps sans juge, par la caducité du Sieur Olivier Le Tardif, et la démission du Sieur Rouer de Villeray", ce dernier ayant remplacé Le Tardif en 1659 (voir Edits et Ordonnances, Vol. III, p. 86).

Les dictionnaires définissent la caducité comme l'état de ce qui est caduc, c'est-à-dire dans le cas des personnes, abbatu, cassé, vieux, vieilli. En d'autres mots, c'est l'âge où le corps s'affaiblit. Buff a dit: "La caducité commence à l'âge de soixante-et-dix ans". Toutefois, Olivier fut frappé précocement de caducité. Après cette carrière extraordinaire, vingt traversées de l'océan dans les conditions pénibles du temps, ses deux mariages, un de chaque côté de l'Atlantique, et de toutes ses activités et aventures au Canada, il n'est peut-être pas surprenant qu'il ait été victime d'un vieillissement rapide. Mais Mgr Gosselin (MSRC, Mai 1923) va aussi loin qu'affirmer "qu'il ne tarda point à devenir tout à fait impotent et même chaviré du cerveau" ce qui pourrait impliquer une maladie psychique. Devant cette situation équivoque, je décidai de consulter trois médecins pour essayer de déterminer avec plus de précision la nature exacte de sa maladie et la façon dont on la décrirait aujourd'hui, dans les mots de la médecine moderne. Le résultat de ces discussions est résumé ci-dessous.

La caducité que l'on donne comme cause de ses problèmes n'indique pas un trouble psychique mais pourrait être due à trois causes différentes, la plus probable étant une artériosclérose cérébrale, maladie fréquente chez les gens âgés. Cette condition produit des troubles de mémoire, une activité diminuée et d'autres signes de vieillesse et de sénilité, mais elle permet quand même à ceux qui en sont affectés de vaquer à des occupations normales, ce qui explique qu'il fut capable d'aller en France en 1661 et de signer plusieurs contrats pendant plusieurs années de sa maladie. Son problème était

donc consécutif à l'évolution normale d'une atteinte d'artériosclérose, fréquente chez les veillards, et non pas à une psychopathie. D'un autre côté, il n'est pas impossible qu'il ait subi une hémorragie cérébrale. Cette attaque qui aurait causé un manque de coordination de mouvements dans sa signature dû à la diminution de l'activité cérébrale aurait été suivie d'une période de récupération. Si cette hypothèse était vraie, nous pourrions conclure, vu qu'il était droitier, que son hémorragie aurait eu lieu du côté gauche du cerveau pour que sa signature en fusse affectée. Finalement, cette diminution de la capacité cérébrale pourrait être due au vieillissement seul, ce que l'on nomme aujourd'hui 'ramollissement cérébral'.

Il faudrait se rappeler que, du temps de nos ancêtres, une personne était déclarée caduque beaucoup plus selon des nécessités juridico-sociales que selon une étude précise et appronfondie de sa capacité cérébrale ou des déviations irréversibles de son cerveau. Toutefois, il fallait que cette personne ait posé des actes reconnus alors comme mentalement déviés non seulement par son entourage mais aussi par les médecins du temps que les autorités juridiques et administratives consultaient sans doute avant le prononcé de 'l'interdit' d'administrer elle-même ses biens. La caducité une fois prononcée demeurait juridiquement et socialement fixe, mais l'évolution de la maladie pouvait changer et même laisser des périodes de vie aussi normales qu'auparavant.

De quelle façon cette maladie l'affecta-t-il dans ses transactions de tous les jours et dans ses relations avec la communauté?... On sait qu'en août 1656, il fait et constitue sa femme Barbe Eymard procuratrice générale et spéciale qu'il autorise et à qui il donne pouvoir et puissance de régir et gouverner, poursuivre et étendre leurs biens, droits, etc. Jusqu'à quel point cette procuration à son épouse est reliée à sa maladie est une question certainement complexe. Il ne semble pas qu'un interdit ait été prononcé à son sujet à cette époque, car il n'aurait vraisemblablement pu assumer sa charge de juge-prévôt qu'il ne cède qu'en novembre 1659. Mais, malgré tout cela, il continue de signer quantité d'actes jusqu'en 1660. Une étude plus approfondie sur les effets de la caducité pourrait nous amener à mieux comprendre les évènements des dernières années de sa vie.

AUTRES TITRES ET QUALIFICATIONS

Des écrits précédents ont démontré hors de tout doute le relief exceptionnel de sa carrière, et il est intéressant de souligner ici quelques-uns des titres qu'il a eus et des autres qualifications dont on s'est servi dans les écrits pour le désigner. Par exemple, il est:

- Voyageur-Interprète de Champlain
- Sous-commis et commis de la traite au magasin de Québec
- Commis-général de la Compagnie des Cent-Associés
- Commis-général au magasin pour Messieurs de la Compagnie particulière (Procès-verbal Bornage de la terre d'Abraham Martin)
- Commis-général au magasin pour les Messieurs de la Compagnie de la traite (Acte de baptême de Pierre Letardif)
- Co-seigneur de la Côte de Beaupré et de l'Ile d'Orléans
- Juge-prévôt de la seigneurie de Beaupré
- Procureur général et spécial de la Compagnie de Beaupré
- Capitaine de marine et commandant de navire
- Pionnier, défricheur et colon
- Collaborateur des de Caen, de Gravé du Pont, de Champlain et du Jésuite Paul Lejeune
- Employé actif et dévoué aux compagnies qu'il servait
- En relations fréquentes avec les différentes classes de la population
- Ami de tout le monde, français et sauvages, religieux et la¶ques
- L'un de ceux qui se sont portés au salut de ces barbares (Père Lejeune)
- Ami des sauvages, zélé propagateur de la foi catholique chez eux, un aide et un soutien pour les missionnaires

Mais, comme je l'ai dit plus haut, cet article ne veut pas traiter de la vie d'Olivier Le Tardif de façon rigoureuse mais de façon plus légère; aussi, je m'en voudrais de terminer sans mentionner les quelques autres incidents amusants ou fascinants qui ne pouvaient arriver qu'à lui seul, à cause de ses qualifications, de sa situation toute particulière et très certainement à cause de ses qualités personnelles. Donc, pour illustrer cette diversité dans sa vie, mentionnons les autres faits suivants:

- il convertit, baptise plusieurs indiens et paie pour leur éducation;
- il sert d'interprète pour la conversion d'un sorcier;
- il est chargé d'aller en Angleterre faire des démarches pour rentrer en possession des pelleteries saisies lors de la prise de Québec;
- il signe comme témoin au testament de Champlain;
- il fait don aux Hospitalières de la moitié du prix de leur tabernacle;
- il est confirmé à l'âge de 60 ans;
- il témoigne à la première enquête du coroner au Canada;
- il devient co-propriétaire du bois de Coulonges;
- il organise l'aide aux familles de la Côte de Beaupré ruinées par les incursions des Iroquois;
- on l'honore en nommant le bras droit de la rivière Saint-François, Chenal Tardif;
- M. de Montmagny, Gouverneur de la Nouvelle-France, est parrain de son premier fils, Pierre;
- Barbe de Boulogne, épouse du Sieur Ludovic d'Ailleboust, Gouverneur de la Nouvelle-France, est marraine de sa fille, Barbe-Delphine;
- Dame Després, épouse du Sieur Jean de Lauzon, sénéchal, et Charles de Charny, fils du Sieur de Lauzon, Gouverneur de la Nouvelle-France, sont parrains de son fils, Charles.

Malheureusement, à son quatrième enfant, Guillaume, mon ancêtre en ligne directe, il ne semble plus y avoir de nobles gouverneurs disponibles, et mon ancêtre aura bien simplement Guillaume Thibault et Jeanne Abraham comme parrains.

CONCLUSION

La curiosité de connaître la vie de son ancêtre en plus de détail amène à découvrir des éléments savoureux qui, sans ajouter peutêtre aux grands traits de l'histoire ni changer l'importance de leur carrière, permettent d'exposer les côtés plus humains de leur vie quotidienne et de mieux comprendre ces héros du passé.

Tous ces faits ne représentent qu'une infime partie de la vie d'Olivier Le Tardif, mais j'espère pouvoir compléter une chronologie plus poussée des étapes qui ont marqué ses quelques quarante-cinq années passées en Nouvelle-France.

EXTRAITS TIRÉS DES OEUVRES DE

CHAMPLAIN

Editions du Jour, Montréal 1973

Dans ses récits de voyage, Champlain mentionne Olivier Le Tardif à trois occasions. Les informations qu'il nous donne sont les premières que nous ayons au sujet de Le Tardif notre ancêtre. Voici ce que nous apprenons:

Page 1042

Le 14 juin 1623:

"Voyant que jusqu'au 14 juin l'on n'avait point nouvelle des vaisseaux et craignant que quelque accident ne fut arrivé, l'on délibéra d'envoyer une chaloupe à Tadoussac, ce qui fut fait avec cinq hommes et Olivier, truchement pour faire revenir la barque si les bateaux n'étaient point arrivés pour retourner et aller à Gaspé recouvrir des vivres, etc.".

Page 1113

Le 25 août 1626:

"Le 25 jour d'août le dit Emery partit de Québec. Et le dit du Pont se délibéra de repasser en France, bien que le sieur de Caen lui mandait que cela serait en son option de demeurer s'il voulait, et s'étant résolu de retourner Corneille de Vendremur d'Envers demeura à sa place pour avoir soin de la traitte et des marchandises du magazin, avec un jeune homme appelé Olivier Le Tardif de Honnefleur, sous-commis qui servait de truchement".

Page 1228

Le 20 août 1629:

"Je demandai des soldats au dit Louis Kerk pour empêcher que l'on ne ravagea rien en la Chapelle, ni chez les Révérends Pères Jésuites, Récollets ni la maison de la veuve Hébert et son gendre, ce qu'il fit comme en quelques autres lieux où il en était de besoin puis il fait descendre à terre environ 150 hommes armés, va prendre possession de l'habitation où étant, demanda les clefs au souscommis Corneille et à Olivier qui traittait avec les Sauvages comme expérimenté aux langues des Montagnais et Algommequins, comme de celle des Hurons, comme fort propre à cela".

RÉFÉRENCES AU SIEUR OLIVIER

EXTRAITES DES RELATIONS DES JÉSUITES

Editions Reuben Gold Thwartes, Cleveland 1898

- 1632-1633, Vol 5, p. 203: Le 24 de mai 1633, dix-huit canots de Sauvages étant descendus à Québec, le Sieur de Champlain se doutant qu'ils pourraient passer jusqu'aux Anglais qui avaient trois vaisseaux à Tadoussac, et une barque bien haut dans la rivière, s'en alla dans les cabanes de ces Şauvages et leur fit parler fort à propos par le Sieur Olivier, truchement, honnête homme, et bien propre pour ce pays-ci. (Père Paul Lajeune) Voir aussi RAPQ 1960-61, p. 28.
- 1632-1633, Vol 5, p. 247: Le Sieur Olivier, truchement des Français, rapporte un témoignage public d'un capitaine Kerk à l'effet que les Jésuites élevent bien les enfants à preuve le comportement d'un jeune Sauvage élevé par eux. (Père Paul Lejeune) Voir aussi BRH Vol 13, p. 217.
- 1632-1633, Vol 5, p. 227-229: Le Père de Noue demande à Sieur Olivier de venir vers un enfant malade que le Père Brebeuf veut baptiser. Comme il est fort honnête homme et vertueux, Sieur Olivier quitte son souper et s'en vient trouver les Pères qui le supplient de parler aux sauvages etc. (Père Paul Lajeune).
- 1633-1634, Vol 6, p. 129: "Le père d'un jeune sauvage laissa savoir à Sieur Olivier l'interprète qu'il eut bien voulu qu'on eut fait à son fils ce qu'on fait aux petits enfants Français, c'est-à-dire qu'on l'eut baptisé. Sieur Olivier m'en ayant informé j'allai voir l'enfant". L'enfant fût baptisé et appelé Adrien du nom de son parrain. Il s'appelait auparavant Pichichich. (Père Paul Lajeune).
- 1636-Vol 9, p. 15: Sieur Olivier, Commis et Interprète et Madame Hébout sont parrain et marraine d'un autre enfant indien. Ils l'appelent François Olivier (Père Paul Lejeune).
- 1636-Vol 9, p. 102: On y indique que les Indiens ont donné aux Français quelques-unes de leurs filles. "Ces enfants sont nourris chez le Sieur Hébout, qui a espousé la veuve de défunct Monsieur Hébert, premier habitant de Kébec; luy-mesme en a une a soy, qu'il nourrit et entretient. Le Sieur Olivier le Tardif en tient une autre dans la mesme maison, que les Sauvages luy ont donnée: il paye sa pension, comme nous faisons celle des autres qui sont au mesme logis". (Père Paul Lajeune).
- 1636-Vol 9, p. 131: Le Sieur Olivier mentionne la construction des chaussées par les castors. (Père Paul Lajeune).

- 1636-1637, Vol II, p. 83: Le Père Dequen baptise un garçon de 14 ans, Sieur Olivier est son tuteur et l'appelle Martin. La même journée on baptise un sauvage adulte du nom de Chibanagouch. Sieur Olivier est son parrain et lui donne le nom de Paul. (Père Paul Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 91 à 93: Un couple indien, Mantoueabeouichit le père, et Outchibahabanoukoulou la mère, donne un de leurs enfants, une petite fille, au Sieur Olivier qui paie pour elle et la fait élever à la façon française. (Père Paul Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 113: Une femme sauvage est baptisée. Sieur Olivier la nomme Marie. (Père Lajeune).
- 1636-1637, **%**ol II, p. 127: Sieur Olivier baptise une jeune fille d'environ 12 ans qui se trouve à l'article de la mort et qui meurt peu après. (Père Paul Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 145: Les Sieurs Olivier et Nicolet et tous nos français sont grandement intéressés au salut de ces pauvres barbares. (Père Paul Lejeune)
- 1636-1637, Vol II, p. 171-175: Récit concernant Sieur Olivier et un capitaine sauvage au sujet de religion.
- 1636-1637, Vol II, p. 187 à 189: A l'invitation du Gouverneur Monsieur de Montmorency un banquet a lieu avec une petite troupe d'Algonquins qui avaient hiverné près du fort. Sieur Olivier y est présent et agit comme traducteur. "Au discours de Monsieur le Gouverneur, traduit par Sieur Olivier, ils répondirent par leur exclamation hô hô avec un ton qui donnait à connaître la satisfaction qu'ils avaient de ce témoignage d'affection après cela le Sieur Olivier faisant la volonté de Monsieur fit faire l'ouverture du banquet par un capitaine qui garda leurs cérémonies etc. etc.". Après le banquet le Père Lejeune et Sieur Olivier parlèrent aux indiens de religion. (Père Paul Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 193: Sieur Olivier est présent aux conférences avec les Algonquins.(Père Paul Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 197-199: Sieur Olivier et le Père Lejeune haranguent les indiens sur plusieurs sujets dont leur haute mortalité, leur intempérance dans le boire et le manger, leur désir de faire la guerre etc. (Père Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 243: Relations avec les Sauvages au sujet de religion, où Sieur Olivier est impliqué. (Pêre Lejeune).
- 1636-1637, Vol II, p. 249: Le sorcier Pigarouich s'adressant au Père Lejeune (et au Sieur Olivier): "Père Lejeune je parlerai à mon tour. Sache donc que quoi qu'il en soit de votre croyance, qu'il y a cinq choses que je ne veux point quitter; l'amour envers les femmes, la croyance en nos songes, les festins à tout manger, le désir de tuer les Iroquois, la croyance aux sorciers et à leur faire festin même jusqu'à en crever". (Père Paul Lejeune).

- 1636-1637, Vol II, p. 253-255: Sieur Olivier harangue encore les indiens sur des sujets de religion. (Père Paul Lejeune).
- 1637- Vol 12, p. 163: Sieur Olivier confirme au Gouverneur Montmagny que Monsieur de Champlain avait bien dit aux Montagnais qu'aussitôt l'habitation des Trois-Rivières bâtie, on les secoureraient. (Père Paul Lejeune).
- 1637- Vol 12, p. 175: Récits où Sieur Olivier est mentionné, montrant la simplicité des Indiens. (Père Paul Lejeune).
- 1637- Vol 12, p. 183-185: Un capitaine des Algonquins vient à Québec voir le capitaine des Français (le gouverneur de Montmagny) pour voir comment il se fait que les Français vivent si longtemps et les Algonquins meurent si jeunes. (Père Paul Lejeune).
- 1637- Vol 12, p. 228: "Comme nous étions sur le point de retourner à Kebec, perdant l'espérance de plus voir des Hurons, pour cette année, un sauvage Montagnez dit au Sieur Olivier, ne vous hâtez point de partir, la mamelle a frémi à quelqu'un de nos devins. Vous aurez demain des nouvelles, assurément il viendra des Hurons. Le Sieur Olivier vient rapporter cette prophétie à Monsieur le Gouverneur, avec lequel j'étais pour lors, nous la reçumes en riant, cependant nous ne laissâmes pas le lendemain d'être étonnés voyant arriver ces quatre canots qu'on attendait pas. Cela m'a fait ressouvenir qu'étant à Kebec deux sauvages, voyant que nous doutions de la venue des vaisseaux nous dirent; ne doutez point qu'ils ne viennent demain sans faillir, vous en aurez nouvelles, car la mamelle a frémi bien fort à nos gens, cela se trouva véritable. Le lendemain une chaloupe en apporta nouvelle". (Père Paul Lejeune).
- 1637-1638, Vol 14, p. 259: Le Père Lejeune écrit: "Sieur Olivier a aussi deux petites filles sauvages et un petit garçon, comme il est commis au magasin des Messieurs de la Nouvelle France, je ne doute point que ces messieurs ne servent de bras droit à la charité qu'ils exercent envers ces jeunes plantes de l'Eglise de Dieu". (Père Paul Lejeune).
- 1640- Vol 18, p. 211: Un jeune indien coureur et vagabond, sans place de séjour dit au Sieur Olivier qu'il croit sincèrement et qu'il est résolu de s'arrêter "non parce que j'espère que j'aurai des choses moins cher au magazin si je suis baptisé, je ne pense pas à vos marchandises, je pense à quelque chose de mieux"..... en montrant le ciel....(Père Paul Lejeune).
- 1640-1641, Vol 20, p. 189: Un indien demande à Olivier de faire envoyer un père à Tadoussac, car il affirme que les indiens de cet endroit veulent croire en Dieu. (Père Paul Lejeune).
- 1640-1641, Vol 20, p. 309: Le régistre des baptêmes de la résidence St-Joseph, à la charge des Jésuites, pour l'année 1638-1640 indique que les parrains étaient souvent messieurs Montmagny, Legardeur de Repentigny, Pierre de Puiseaux, Olivier Letardif ainsi que plusieurs autres dont Madame de la Peltrie. (Père Paul Lejeune).

- 1642- Vol 22, p. 93: Un père Jésuite baptise un indien et Sieur Olivier, le commis général des messieurs de la Nouvelle France le nomme Emery. (Père Barthelemy Vimont).
- 1642-1643, Vol 23, p. 275-279: On y parle de Monsieur Nicolet, interprète et commis de messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France et comment il mourut sur le fleuve après 25 ans au pays. On y dit entre autre: "Monsieur Olivier, commis général de messieurs de la Compagnie étant allé en France l'an dernier, Monsieur Nicollet vient à Québec pour le remplacer. (Père Barthelemy Vimont).
- 1645-1646, Vol 28, p. 235: "Le 14 octobre 1646 arriva la barque qui était le dernier de tous les vaisseaux qu'on attendait de France et ce même vaisseau apporta les nouvelles de l'arrivée à Tadoussac de M. Le Tardif, retenu en France par Monsieur de Repentigny, lequel M. Le Tardif ne fût que 44 jours en chemin et arriva à Québec le 17. (Père Hierosme Lalemant).
- 1645-1646, Vol 28, p. 238: Le dernier jour d'octobre 1646, partirent les vaisseaux. Le père Quentin y était seul des nôtres, avec lui repassa Robert Hache: de même M. de Maisonneuve, M. Giffar, M. Tronquet et tous avec bonne résolution de poursuivre quelque règlement pour leur affaires, chacun prétendant ses intérêts particuliers. Il semblait y devoir avoir une crise à cause du retardement de M. le Tardif. En mesme temps aussy repassa le vaisseau qui avait apporté M. le Tardif, et un nommé Lavalée repassa qui était venu avec M. le Tardif. (Père Hierosme Lalemant).
- 1646-1647, Vol 30, p. 195: Environ le 18 octobre (1647), partit Monsieur de Maisonneuve avec la barque de Montreal. Le 21 partit la flotte où étaient le général Monsieur d'Ailleboust, le p. Vimont et le père Quentin avec lui et le père defretat dans le Notre-Dame avec Monsieur le Tardif, ainsi que Monsieur Nicolet et Monsieur le prieur dans d'autres vaisseaux. (Père Hierosme Lalemant).

DOCUMENTS NOTARIÉS ET AUTRES CONCERNANT OLIVIER LE TARDIF ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Greffes des notaires du régime Français

- Vente par Charles Sevestre à Olivier le Tardif (Martial Piraube, 10 juillet 1641, No 27)
- Consentement donné par Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet au sieur Olivier Le Tardif (Martial Piraube, le 3 octobre 1643, No 49)
- Vente par Louis Sedillot à Olivier Le Tardif, faisant pour la Compagnie de la Nouvelle-France (Guillaume Tronquet, le 11 novembre 1643, No 5)
- Vente par Olivier Le Tardif, Guillaume Hubou, René Maheu, Noël Morin et Noël Juchereau, Sieur des Châtelets, pour les mineurs de feu Guillaume Hébert et de Hélène Desportes, à Guillaume Couillard (Guillaume Tronquet, le 10 juillet 1644, No 16)
- Vente par Guillaume Banse à Olivier Le Tardif, faisant pour la Compagnie de la Nouvelle-France (Guillaume Tronquet, le 6 juin 1945, No 28)
- Bail par Olivier Le Tardif pour la Compagnie de la Nouvelle-France, à Louis Garnier (Henry Bancheron, le 27 octobre 1646, No 1)
- Quittance et convention de Olivier Le Tardif, tuteur de Marguerite Nicollet, à Pierre Nicollet (Claude Lecoustre, le 3 septembre 1647, No 6)
- Obligation de Olivier Le Tardif à Marguerite Nicollet (Claude Lecoustre, le 3 septembre 1647, No 7)
- Bail à ferme par Olivier Le Tardif à Louis Gagnier (Claude Lecoustre, le 3 octobre 1647, No 15)
- Convention entre Mathurin et Pierre Gaignon, Olivier Letardif, Marguerite Nicollet, Jacques de Launay (Guillaume Audouart de Saint-Germain, le 11 octobre 1647)
- Marché et bail à ferme de Claude Poulin et Abel Benoist à Olivier Letardif (Claude Audouart de Saint-Germain, le 8 novembre 1650, No 102)
- Concession d'Olivier Letardif à Raymond Paget (Claude Audouart de Saint-Germain, le 12 novembre 1650, No 104)

- Donation d'Olivier Letardif à Maurice Arrivé et Pierre Tourmente (Claude Audouart de Saint-Germain, le 12 novembre 1650, No 106)
- Don par Olivier Le Tardif à Jean Juchereau, Sieur de Maure (Claude Audouart de St-Germain, le 23 janvier 1651, No)
- Consentement d'Olivier Letardif, tuteur de Marguerite Nicolet, en faveur de Marguerite Couillard, épouse de Nicolas Marquart (ci-devant veuve Jean Nicolet) (Claude Audouart de Saint-Germain, le 23 mars 1652, No 190)
- Procuration de Germain Le Barbier à Olivier Letardif (Claude Audouart de Saint-Germain, le 28 octobre 1654, No 359)
- Vente et transport de Olivier Letardif à Jan Rozeré (Claude Audouart de Saint-Germain, le 3 octobre 1655, No 414)
- Déclaration d'Olivier Letardif en faveur de la succession de feu Gilles Michel et de son épouse actuelle Barbe Esmard (Claude Audouart de Saint-Germain, le ler mars 1656, No 451)
- Procuration d'Olivier Letardif à Barbe Esmard, sa femme (Claude Audouart de Saint-Germain, le 17 août 1656, No 488)
- Cession et transport fait par le Sieur Le Tardif d'une concession à René Cosset et René Maheut (Claude Audouart de St-Germain, le 3 septembre 1656, No 495½)
- Concession d'Olivier Le Tardif et Barbe Esmard à Macé Gravel (Claude Auber, le 13 novembre 1657, No 42)
- Concession d'Olivier Le Tardif et Barbe Esmard à Guillaume Thibault (Claude Auber, le 18 novembre 1657, No 43)
- Concession d'Olivier Le Tardif et Barbe Esmard à Claude Bouchard (Claude Auber, le 4 décembre 1657, No 45)
- Vente d'Olivier Le Tardif à Jacques Goulet (Claude Auber, le 30 mai 1658, No 48)
- Inventaire des biens délaissés par feue Barbe Esmard, épouse d'Olivier Le Tardif (Claude Audouart de St-Germain, le 28 janvier 1659, No 719)
- Vente et échange d'Olivier Letardif et Messire George Le Vaillant (Claude Audouart de Saint-Germain, le 29 janvier 1659, No 720)
- Vente par René Cosset (et Olivier Le Tardif) à Michel Desorcis (Claude Audouart de St-Germain, le 29 octobre 1659, No 829)
- Quittance d'Olivier Letardif à Michel Desorcis (Claude Audouart de Saint-Germain, le 15 janvier 1660, No 845)

- Concession d'Olivier Letardif à Nic. Durand (Claude Audouart de Saint-Germain, le 11 juillet 1660, No 889)
- Bail à ferme d'Olivier Letardif à Abel Benoist (Claude Audoaurt de Saint-Germain, le 8 octobre 1660, No 935)
- Inventaire des effets laissés par Olivier Letardif à Abel Benoist (Claude Audouart de Saint-Germain, le 12 octobre 1660, No 938)
- Cession et transport de terre d'Olivier Letardif à Jacques Cochon de la Mothe (Claude Audouart de Saint-Germain, le 13 octobre 1660, No 940)
- Quittance d'Olivier Letardif, Esqté à Claude Bouchard dit le Petit Claude (Claude Audouart de Saint-Germain, le 30 octobre 1660, No 950)
- Certificat et déclaration d'Olivier Letardif et Julien Fortin dit Bellefontaine en faveur de quelques familles de la côte de Beaupré, ruinées par les incursions des iroquois; notamment celles de Jean Le Picart, Claude Bouchard, Veuve Caron et autres (Claude Audouart de Saint-Germain, le 6 octobre 1661, No 1050)
- Vente d'Olivier Le Tardif à Claude Petiot de Courbière (Claude Auber, le 21 mars 1663, No 140)
- Quittance d'Olivier Le Tardif et François Bélanger à Macé Gravel (Claude Auber, le 26 mars 1663, No 141)
- Rapport d'expertise concernant la terre d'Olivier Le Tardif, par François Bélanger et Zacharie Cloutier ès-qualités en faveur d'Abel Benoit (Claude Auber, le 22 avril 1664, No 182)
- Concession de Zacharie Cloutier, tuteur des mineurs d'Olivier Le Tardif, à David Lestourneau (Claude Auber, le 16 février 1669)
- Vente par Geneviefve Gaudin, veuve d'Anthoine Boutin, épouse en 2èmes noces de Jean Beslan, absent de la seigneurie de Neuville; et Marguerite Gaudin, femme de Robert Pagé, de la seigneurie de Bellair dite la Pointe aux Ecureuils; à Guillaume Pagé dit Carcy de Québec, savoir: 50 arpents en superficie, proche les terres de la maison de St-Michel, au lieu appelé Coulonge, joignant au sorouest aux dites terres de St-Michel, autrefois appartenant au sieur Ollivier Letardif, d'autre côté aux terres de la veuve et héritière de Jean Brosseau, meunier, venue de Vincent Poirier et anciennement à Nicolas Bourbonnière; d'un bout le fleuve, d'autre le chemin qui va de Québec au Cap Rouge. Aux venderesses par droits d'héritage de feu Barthelemy Gandin, leur père, qui avait acquis la dite terre de Jean Bonnart dit Lafortune devant Bermen, le 21 mars 1649. (27 mai 1702, Louis Chamballon, No 2304)

Concessions en fief et seigneurie, foi et hommages et aveux et dénombrements

- ler juillet 1638 Acte de prise de possession de la seigneurie de l'île d'Orléans par le sieur Derré de Gan, au nom de MM. Castillon, de Lauzon, Fouquet, Berruyer, sieur de Mancelmont Rosée, Duhamel, Juchereau, et Cheffault, en présence du Chevalier de Montmagny, du Chevalier de l'Isle, du sieur Juchereau, du sieur Leroux, du sieur Olivier Le Tardif, du sieur Guitet. (Pièce détachée aux archives de la province de Québec. Publiée dans le Bulletin des Recherches Historiques, vol. XXXIII, p. 25).
- 13 avril 1662 Acte de vente d'Olivier Letardif à Charles Aubert de la Chesnaye de la part qu'il possède dans la seigneurie de Beaupré. (Greffe de Claude Aubert, notaire à Québec, 13 avril 1662).
- 14 août 1664 Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye à messire François de Laval d'un quart dans la seigneurie de Beaupré, lequel quart lui appartient par acquit qu'il en a fait, savoir du sieur Olivier Le Tardif d'une huitième partie par contrat de Claude Aubert du 13 avril 1662, et des Révérendes Mères de l'Hôtel-Dieu de Québec d'une autre huitième partie par autre contrat de Fillion du 9 février 1664. (Cahier d'intendance No. 2, concessions en fiefs, folio 670).
- 13 avril 1662 Acte de vente d'Olivier Letardif à Charles Aubert de la Chesnaye d'une huitième partie de l'île d'Orléans. (Greffe de Claude Aubert, notaire à l'Ile d'Orléans, 13 avril 1662).
- 14 août 1664 Acte de vente sous seing privé de Charles Aubert de la Chesnaye à messire François de Laval d'un quart dans l'île d'Orléans, le dit quart acheté, savoir: un huitième du sieur Olivier Letardif, le jeudi, 13 avril 1662, et l'autre huitième des Révérendes Mères Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec, le 9 février 1664. (Cachier d'intendance No. 2, concessions en fiefs, folio 670).
- 20 octobre 1668 Acte de ratification de Charles Aubert de la Chesnaye d'un écrit sous seing privé en date du 14 août 1664, par lequel il vend à Mgr. de Laval le quart qui lui appartient dans la terre et seigneurie de l'île d'Orléans (Dans ce quart se trouvait un huitième acquis par Aubert de la Chesnaye des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Celles-ci l'avaient eu par donation du 20 avril 1663, de la veuve de François Fouquet, Aubert de la Chesnaye avait acquis l'autre huitième d'Olivier Letardif, par acte devant Claude Auber, le 13 avril 1662, qui, lui-même l'avait eu de Berruyer et Cheffault, associés de la Compagnie de Beaupré. Ce dernier huitième avait appartenu à François Derré, sieur de Gan à qui on l'avait enlevé parce qu'il ne contribuait pas aux dépenses de la Compagnie). (Greffe de Gilles Rageot, notaire à Québec, le 20 octobre 1668. Pièce détachée aux archives de la Province de Québec).

- 29 mars 1649 Acte de concession d'Olivier Letardif, agissant pour les seigneurs de l'île d'Orléans, à François de Chavigny, sieur de Berchereau, de quarante arpents de terre de front à prendre sur la pointe qui regarde Québec, jusques à la concession de Jean Juchereau de Saint-Denys, sur toute la largeur de l'île d'Orléans. En fief et seigneurie. Mentioné dans l'acte de concession du ler mars 1652. (Voir ci-dessous).
- ler mars 1652 Acte de concession de M. de Lauzon, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté en la Nouvelle-France, à Eleonore de Grandmaison, épouse de Jacques de Cailhault de la Tesserie, du fief et seigneurie de quarante arpents de front sur la pointe ouest de l'île d'Orléans accordé à son mari le 29 mars 1649 et qu'il a abandonné pour se retirer en France. (Pièce détachée aux archives de la Province de Québec. Publiée dans "La famille de Chavigny de la Chevrotière" de Pierre-Georges Roy, p. 93).
- 22 novembre 1736 Aveu et dénombrement de Christophe Hilarion Dulaurent, notaire, fondé de procuration de Jean-Baptiste Jutras dit Desrosiers pour le fief et seigneurie de Lussodière ou Chenail Tardif. Aveux et dénombrements, régime français, cahier No 2 folio 512.

Testaments, donations et inventaires du Régime Français

- Letardif, Olivier, donation à Maurice Arrivé et Pierre Tourmente, Audouart, 12 novembre 1650.
- Letardif, Olivier, inventaire, Audouart, 12 octobre 1660.

<u>Jugements et délibérations du Conseil Souverain</u>

- 28 avril 1670 Jugement impliquant le contrat de Constitution passé à la Rochelle le 3 avril 1648 par René Maheu au profit d'Olivier Letardif comme tuteur de Marguerite Nicolet. Suite au transport du dit contrat à Guillaume Feniou le 2 juillet 1659, Jean-Paul et Louis Maheu doivent payer sept années d'arrérages au demandeur Guillaume Feniou. (Vol. 1 p. 610).
- 4 avril 1689 Autre jugement concernant le défunt Louis Maheu, sa veuve Genevieve Bissot et François Vieney Pachot, marchand, et impliquant René Maheu et Olivier Letardif et le même contrat de Constitution passé devant Teuleron, notaire à la Rochelle, le 3 avril 1648 (Vol. 3 p. 318).
- 25 mai 1689 Autre jugement en appel concernant le jugement ci-haut, du 4 avril 1689 (Vol. 4 p. 440).
- 30 mai 1702 Autre jugement concernant l'arreté du 4 avril 1689 (Vol. 4 p. 691 et 697).

Ordonnances

- 19 juillet 1640 - Ordonnance de M. de Montmagny qui défend le transport des castors en bas de la côte de Québec sans la permission de M. Olivier Le Tardif.

ARCHIVES DE LA CHARENTE-MARITIME

- Engagements par Olivier Le Tardif, pour Guillaume Couillard, des ouvriers suivants: Jacques Rageot, François Bassot, Daniel Mongot et Hiérasme Roy (Minutes Teuleron, Vol. 10, pages 60-64, 84 et 88, le 9 avril 1643)
- Transport de rente par René Maheut à Olivier Le Tardif, comme tuteur et curateur de Marguerite Nicolet (Minutes Teuleron, Vol. 11, page 220, le 3 avril 1648)
- Contrat de mariage Olivier Le Tardif à Barbe Esmart (Minutes Teuleron, Liasse 1648, le 16 mai 1648)

RASSEMBLEMENT DES FAMILLES BUREAU

par René Bureau

Le samedi, 14 janvier 1978, avait lieu à l'Auberge des Gouverneurs de Sherbrooke, un mini-rassemblement des familles Bureau. Malgré la tempête qui sévissait dans la région au cours de cette fin de semaine, 110 personnes étaient quand même présentes.

Cette réunion familiale fut organisée par M. Marcel Bureau, directeur de la Société St-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke. Considérée comme un essai, cette réunion fut en quelque sorte le prélude à un grand rassemblement qui aura lieu également à Sherbrooke, les ler et 2 juillet 1978. Tous les Bureau et leurs conjoints sont invités à cette fête des retrouvailles. On demande à chacun de se faire le propagandiste de cette grande réunion familiale.

Le programme des fêtes du début de juillet est maintenant disponible et les intéressés peuvent obtenir une documentation complète sur les activités de ce congrès en s'adressant à

M. Gérard Pelletier, Bureau des Congrès 200, rue Marchant, Sherbrooke, Qué. JIJ 3V2

tél.: 819/ 562-4744

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DU 15 mars 1978

par Benoît Plamondon

C'est devant un auditoire de cinquante-cinq personnes que notre trésorière, madame Esther Oss, faisant fonction de présidente, ouvrit la troisième assemblée mensuelle de l'année 1978, à 20:30 h. à l'amphithéâtre de l'Edifice "G".

Arpès avoir transmis les excuses de Me André Breton, président de la Société, lequel était retenu par affaires à l'extérieur de la ville, elle fit quelques annonces dont la trouvaille d'un exemplaire de deux publications de la Société, supposément épuisées, soit les no 24, répertoire des mariages de Ste Anne de la Pocatière, 1715-1965, par Jos. Eugène Ouellet, au prix de \$6.00 et 25, répertoire des mariages de l'Ancienne-Lorette, 1695-1966, par Gérard E. Provencher, au prix de \$8.00. L'intérêt pour les membres d'entrer en communication et de consulter la rubrique questions et réponses de la revue d'une société généalogique française fondée en 1969, laquelle a pour nom "Le Centre Généalogique de l'Ouest". La parution du Cahier 7 des Mélanges généalogiques par Raymond Gingras et l'adhésion de 16 nouveaux membres à notre Société, depuis l'assemblée du mois de février, dont celle de The Genealogical Society of The Church of Jesus Christ of Latter Day Saints, de Salt Lake City, Utah(Les Mormons) puis elle invita monsieur Gaston Brosseau à présenter la conférencière madame Lyse St-Hilaire.

Il le fit avec brio et souligna la présence de monsieur Pierre Hamel, petit-fils du brillant élève du célèbre peintre Antoine Plamondon, Théophile Hamel, du Père Pierre Pouliot et de quelques membres de la Société d'Etudes et de Conférences.

La conférencière, mère de deux enfants, liée à la famille Ranvoyzé par sa mère dont le patronyme Rousseau est le même que celui de l'épouse du Colonel Louis Ranvoyzé, s'occupe activement de peinture et de littérature, ayant plusieurs aquarelles et des publications à son actif. Elle avait intitulé sa conférence "La Famille Ranvoyzé", famille qui est principalement connue par la quantité imposante d'oeuvres d'orfèverie qui témoignent de l'art de François Ranvoyzé.

Suite au décès de son époux, elle entreprit des études biographiques et généalogiques sur la famille Ranvoyzé et ce fut un résumé très condensé du résultat de ses cinq années de recherches qu'elle nous présenta, de même que des extraits du Journal de Samuel Ranvoyzé ainsi que le testament de François Ranvoyzé. Elle fit la lecture des lettres d'amour de Vénérande Ranvoyzé et de Louis-Zéphirin Rousseau ainsi que d'autres membres de la famille depuis 5 ou 6 générations et de quelques lettres de l'abbé Louis-Albert Rousseau, et termina en commentant la présentation de diapositives de photos de famille, documents et de la maison qui servit à l'état-major de Montcalm à Beauport, où sa mère a déjà habité.

Elle sut attirer l'attention de l'auditoire avec verve, mais, faute de temps, dut sauter certains sujets dont le protestantisme.

Monsieur Gilles Gagnon remercia la conférencière, et les membres furent invités à admirer une richesse de documents et de trésors disposés sur la tribune, avant de passerau rafraîchissement.

Chacun s'en retourna, vers 23:00 h., sans amertume d'avoir manqué "DUPLESSIS".

NOUVELLES ACQUISITIONS

- Monographies de paroisse:

Ile Jésus:

Saint-Vincent-de-Paul (1743-1970)
Sainte-Rose (1745-1970)
Saint-Martin (1774-1970)
Sainte-Dorothée et Saint-Elzéar (1900-1970)
(1869-1970)

Par Rosario Gauthier et Jean Bergeron

Ile de Montréal:

Lachine (Saints-Anges 1676-1970) par G. Robert Gareau et Jean Bergeron Sainte-Anne de Bellevue (1703-1973) en collaboration.
Pointe-Claire (St-Joachim (1713-1974) par Rosario Gauthier, Jean, Daniel et Denyse Bergeron.

Saint-Laurent (1720-1974) par Rosario Gauthier et Maurice Legault Sault-au-Récollet (La Visitation) (1736-1970) par Jean Bergeron Lise Brosseau et Rosario Gauthier

Sainte-Geneviève (1741-1972) et Ile-Bizard (1843-1972) par Maurice Legault,
Rosario Gauthier, Pierre Vaillancourt et Sr Lydia Roy.
Repentigny (La Purification) par Lucien Rivest et Rosario Gauthier.

Ile Perrot:

Ste-Jeanne de Chantal et al. (1786-1970) par Maurice Legault.

- Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825, par MM. Louis Guy et Jacques Viger, Claude Perreault, Montréal 1977 Groupe d'études Gén.-Histo Inc.
- Maine and Genealogical Recorder edited by S.M. Watson. 8 volumes.

NOUVELLE PUBLICATION

PROULX, abbé Armand, Généalogie des Familles Proulx de la Côte du Sud, Québec-Rimouski (1666 - 1976) Ste-Anne de la Pocatière 1978. 1) Les descendants de Jean Prou et de Jacquette Fournier de Montmagny 260 pages, prix \$12.00, en vente chez l'auteur à Villa-St-Jean, La Pocatière.

DONS À LA BIBLIOTHÈQUE

GINGRAS, Raymond Mélanges généalogiques cahier no 7,36 pp. prix \$1.00

Sommaire: Noms de famille se terminant en a, as, at au Québec.

Liste des émigrants de Fontenay-le-Comte (Poitou) venus aux

XVII et XVIIIe siècles. Numéros des microfilms de listes de passagers venus entre 1865 et 1900. Glanures de journaux, publications, informations et sociétés.

POIRIER, fr. Armand - Vieilles Choses, Vieilles Gens par Georges Bouchard, 1926

- Wolfred Nelson et son Temps, Edit du Flambeau, 1947
- Le Conseil Souverain de Nouvelle-France, J. Delalande, 1927
- Variétés canadiennes par Wilfrid Larose, 1898
- Maria Chapdelaine par Louis Hémon, 1916

LE RÉGIMENT DE CARIGNAN-SALLIÈRES 1

par madame Louisette Leclerc, présidente Association Châtellerault-Québec et Souvenir Acadien

La belle histoire des Canadiens français fait une place de choix au Régiment de CARIGNAN - SALLIÈRES, qui parti de LA ROCHELLE en mai 1665 pour le CANADA, s'y distingua en affirmant définitivement la possession du sol du QUEBEC au peuplement de langue française.

En 1668, la majorité des officiers et soldats de ce régiment ont été "démobilisés" sur place et y ont fait souche.

Je recherche le recoupement et le complément des mes informations sur les points suivants:

- 1 Noms et informations personnelles, selon les traditions familiales, de descendants des hommes de CARIGNAN-SALLIÈRES, perpétuant leur souvenir au QUÉBEC ou dans les autres parties du CANADA. J'aimerais pouvoir entrer en contact avec ceux qui le désireront et obtenir de chacun l'autorisation de le citer dans mon article.
- 2 Témoignages matériels des traditions de CARIGNAN-SALLIÈRES au QUÉBEC: Je recherche ainsi les drapeaux, armes, équipements et objets du fourniment militaire de l'époque, conservés ou reconstitués. Une photographie en couleurs, ou à défaut le moindre croquis me combleraient. Ma curiosité est particulièrement orientée sur la répartition des deux couleurs, attribuées (bleu et rouge) à chaque triangle partageant les quatre quartiers formés par la croix blanche distinctive de l'Infanterie de l'ancienne armée royale de France. Selon mes informations un de ces drapeaux de CARIGNAN-SALLIÈRES serait conservé au Château de QUÉBEC. S'il en est ainsi pourrai-je en avoir une photographie en couleurs, l'emblème déployé?

Je prends la liberté d'étendre ma curiosité aux couleurs qui ont pu être utilisées dans la reconstitution de l'uniforme des soldats de CA-RIGNAN - SALLIÈRES par le 22me Régiment Royal actuel, ou au musée de MONTREAL. Selon mes sources le justaucorps était marron et la veste gris-bleu. Est-ce conforme aux reconstitutions?

3 - Une ancienne carte du QUÉBEC et des établissements existants à la fin du XVIIme siècle, lors de l'installation des colons provenant du Régiment de CARIGNAN - SALLIÈRES me serait fort utile pour "situer" la relation des événements de cette période dont l'importance nous vaut, aujourd'hui votre amitié.

Commandant Clovis BOUTIN <u>Association Châtellerault-Québec</u> et <u>Souvenir Acadien</u>

23 Avenue Georges Clémenceau, 86100 Châtellerault, France.

^{1 -} Nous préparons une étude destinée à l'insertion dans le numéro spécial du journal du Syndicat d'initiative et office de tourisme <u>Le Glaneur Châtelle-</u> raudais, consacré à l'amitié s'appuyant sur les liens très anciens entre le pays Châtelleraudais et les habitants du QUEBEC, de langue française.
287

NOUVEAUX MEMBRES

- 768 Bradley, Mme Thérèse, 3950 St-Denis Montréal, H2W 2M2
- 769 Landry, Richard, 1773 Baffin, Longueuil J4M 1Z1
- 770 Blodgett, Jacqueline B, 1110 Wentworth St. Green Bay Wis. 54304 USA
- 771 The Genealogical Society of The Church of Jesus Christ of Latter Day Saints Inc. 50 East, North Temple Salt Lake City, Utah, 84150 USA
- 772 Lamontagne, Jacqueline 17 Mgr Lemieux, Beauport G1E 5N6
- 773 Sauvageau, Jean 1283A, boul. St-Joseph est, Montréal H2J 1L9
- 774 Gaudet, Clovis 1037 boul, Jarry, Chomedey, Ville de Laval H7W 2W7
- Programme de recherche en démographie historique. Département de démographie, Université de Montréal, C.P. 6128 Succ. "A" Montréal H3C 3J7
- 776 de Repentigny, Léo-Guy, 136 Johnny Parent, app.10 Loretteville, G2B 1V5
- 777 Bourassa, Lucile, Sainte-Antoine Noëlville, Ontario POM 2NO
- 778 Robert, Adrien 4572 Fabre, Montréal H2J 3V6
- 779 Toupin, André-Georges, 1185 Bourlamaque, Québec, G1R 2P9
- 780 Laliberté, Pierre, 72 de la Vigie, Lévis G6V 5W2
- 781 Beaudet, Marcel 7706 Miller, Ville la Salle H8N 2M2
- 782 Côté/Driscoll, Mme Sylvia, 3660 Coleport Road, Pontiac Michigan, 48055 USA
- 783 Sauriol, Mme Pauline 9031 Jamay St-Léonard H1R 1K2
- 784 Simard/Guay Mme Rollande 546 Route Trans-Canada, Lauzon G6V 6M4
- 785 Levasseur, Gérard C.P. 248, 265 St-Louis, Atholyille, N.B. EOK 1A0
- 786 Charette, fr. Benoît 145 Ponton, Bromptonville JOB 1H0
- 787 Cool, fr. Roger 5750 Rosemont, Montréal H1T 2H2

RENOUVELLEMENT

263 Brochu, Delphis-Renaud, 1521 du Verger, Québec GlW 3E1

CHANGEMENT D'ADRESSE

- 226 Darisse, Paul 386 Lockwell app. 7 Québec GIR 1V6
- 384 Lambert, Alice 4818 Laval, Lac Mégantic (Compton) G6B 1E1
- 460 Huet. Alain 1400 Hébert. Drummondville J2C 2Al
- 489 L'Ecuver. Jacques R.R. #1 St-Sauveur des Monts. Christieville JOR 1R0
- 540 Fortin, Denise P. 3260 Chemin de la Gare, app. 201 Ste-Foy GIW 3A7

SERVICE A RENDRE

Monsieur Réjean Denis #604 recherche la monographie de la paroisse Notre-Dame du Portage par Ed. Pelletier.

NOTES SUR JEAN-BAPTISTE CHRISTOPHE D'HASTREL

(un neuvillois a son nom gravé sur l'Arc de Triomphe à Paris)

par Ls-Philippe Grenier

Un neuvillois a été l'un des Canadiens de combattu dans l'armée de Napoléon ler. Jean Christophe d'Hastrel est même de la général et l'unique Canadien dont le nom a été gravé sur l'Arc de Triomphe étage par Napoléon ler à Paris, pour commémorer ses victoires.

Son père, Jean-Baptiste Christophe d'Hastrel, capitaine au régiment de Languedoc a épousé Marie Anne Liénard. Des personnages éminents on assisté au mariage, document qu'il me fait plaisir de reproduire, tel qu'en fait foi l'extrait de mariage, ci-après:

Extrait du registre des naissances, baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-François-de-Sales de Neuville (Pointe-aux-Trembles) comté de Portneuf, province de Québec.

L'an mille sept cent soixante et le 12 février après la publication des trois bans de mariage faite au prosne des messes paroissiales entre messire Jean Baptiste Christophe D'Hastrel, écuyer, Seigneur de Rivedoux Capitaine au Régiment d'infanterie de Languedoc, fils du légitime mariage de feu messire Pierre Bruno d'Hastrel, capitaine et commandant le second bataillon du Régiment de Navarre, écuyer Seigneur de Baillon et de la Chabossière, et de feue dame Marie Suzanne de la Cour, ses pere et mère de la paroisse de St-Martin en lisle de Ré, évêché en juridiction de la Rochelle généralité de Poitou d'une part et de dame Marie Anne Sylvestre, de cette paroisse d'autre part ou ne s'étant pas découvert aucun empêchement canonique et civil, en outre muni de la permission de Mr. le chev. de Lévi, maréchal des cams et armée de Sa Majesté commandant en cette colonie les troupes de terre, qui atteste son consentement au mariage de mons Sieur d'Hastrel et meme qu'il n'a contracté aucun mariage en France et jouis suivant les loys de sa pleine liberté: pourquoi après avoir reçu leurs mutuel consentement leurs ai donné la bénédiction nuptiale suivant le rit de ce diocèse - présence de mr Pierre de Repentigny, écuyer Seigneur de Mascouche et de la Chenayè chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, capitaine des troupes de la marine, commandant à la Pointe au Trembles les frontières de la colonie en temps de guerre, de mr Paul Le Borgne écuyer, capitaine des troupes de la marine et des sieurs Henry Roland, écuyer au régiment de Languedoc de François Pierre Lebrun de Royicourt écuyer lieutenant au régiment de la garde, Thierry Morin négociant à Québec, François et Toussaint Liénard et Planté, chirurgien de la troupe de la marine à la Pointe aux Trembles.

Lesquels avec les contractants ont avec nous signé de ce interpellé, lecture faite, suivant l'ordonnance ainsi signé d'Hastrel, Marie Anne Liénart, De Repentigny, Pradel, Lebrum de Royicourt, Leborgne, Henri Morin, Plante

Chartier de Lobinière, ptre

^{*} Le général d'Hastrel est décédé à Paris, après une longue maladie.

